

Si le parti libéral peut feindre d'ignorer une promesse aussi solennelle et aussi précise, comment peut-on compter qu'il respectera l'engagement qu'il vient de donner, celui d'instaurer le régime en 1968, surtout lorsqu'on sait que la grande majorité des ministres libéraux s'opposent à ce programme ou y sont indifférents?

Et si, cette fois-ci, on peut justifier le retard du programme par l'inflation, comment M. Sharp peut-il garantir qu'on n'y aura pas encore recours pour justifier un autre retard en 1968?

Je dis au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social que les opinions exprimées dans cet éditorial du *Star*, journal libéral de Toronto, sont irréfutables car elles sont absolument fondées. La décision du gouvernement d'ajourner la mise en œuvre de l'assurance frais médicaux a été un reniement de la promesse faite par les chefs libéraux, en commençant par le premier ministre, et dont on attend depuis longtemps la réalisation.

Les Canadiens n'oublieront pas cette trahison. Au cours des prochaines élections, les Canadiens montreront ce qu'ils pensent du traitement mesquin et honteux que leur infligent ce gouvernement et le parti libéral. Je suis sûr que les prochaines élections confirmeront les prévisions des récentes enquêtes Gallup.

Je suis certain, monsieur l'Orateur, que notre parti, qui a clairement démontré, au cours des années, que nous croyons à l'assurance frais médicaux, gagnera de nombreuses voix et de nombreux sièges au cours des prochaines élections. J'ai confiance dans mon parti et je désire qu'il grandisse et qu'il devienne le plus grand parti de notre pays, mais malgré cela, j'estime trop élevé le prix d'une telle élection. Je préférerais qu'on présente aujourd'hui l'assurance frais médicaux et qu'un gouvernement libéral la mette en œuvre en juillet 1967 plutôt que de voir retarder son entrée en vigueur, même si j'ai la conviction que les prochaines élections rapporteront beaucoup à notre parti.

Les Canadiens traversent une époque difficile, monsieur l'Orateur, en particulier les dizaines de milliers de gens qui n'obtiennent pas les services médicaux dont ils ont besoin, les services auxquels ils ont droit et qu'ils auraient dû obtenir il y a longtemps—les services promis par le parti libéral et approuvés par le chef de l'opposition officielle (M. Diefenbaker), lorsqu'il a appuyé les principes fondamentaux du rapport de la Commission Hall, les services que notre parti préconise depuis des années.

L'assurance frais médicaux sera en vigueur un jour, monsieur l'Orateur; mais elle sera retardée par les tergiversations de ce gouvernement débile.

[M. Orlikow.]

M. F. J. Bigg (Athabaska): Monsieur l'Orateur, je ne me suis pas levé pour servir aux députés un cours sur ce que les autres devraient faire, mais pour donner les raisons que j'ai d'appuyer cet amendement.

La tâche de l'opposition officielle consiste à perfectionner les mesures soumises à la Chambre. Si un député estime qu'il doit, selon sa conscience, appuyer une mesure, il ne se soumet pas nécessairement à la volonté du gouvernement ou à celle de son parti. On peut encore, dans ce pays, se former une opinion personnelle sur le remède qui convient à une situation donnée. Je réclame ce droit au nom de la circonscription que je représente, car c'est ainsi que mes commentants veulent que je les représente et c'est précisément le genre de représentation qu'ils obtiennent.

Monsieur l'Orateur, au cours des neuf ans que j'ai passés à la Chambre, mon parti ne m'a jamais brimé. S'il l'avait fait, je l'aurais quitté. Mon parti n'a même jamais exercé sur moi des pressions indues. Si tel avait été le cas, je n'en serais plus membre. Pour connaître le parti conservateur, on n'a qu'à observer les divergences d'opinion chez ses membres qui affichent de l'indépendance d'esprit. Et voilà qui je suis. Cessons la lutte des classes. Le Canada peut s'en passer. Mais ce qu'il faut à notre pays, c'est la collaboration de tous les secteurs de notre société, à l'heure actuelle. Ceux qui trouvent le plus à redire de l'aviilissement du Parlement se condamnent eux-mêmes.

Je ne suis pas cynique et de ne crois pas que les députés ici sont des moutons, loin de là. Il serait difficile d'identifier notre parti à un troupeau de moutons, quand il s'agit de se prononcer sur des questions dont la Chambre est saisie. Qu'on lise le hansom de ces derniers jours pour constater qu'il existe des divergences d'opinion au sujet du programme d'assurance frais médicaux. J'ai autant droit à mes opinions personnelles que d'appuyer mon parti s'il parvient à faire l'unanimité. En outre, j'ai le droit de blâmer le gouvernement actuel ou tout autre gouvernement—y compris celui de mon parti quand il est au pouvoir—s'il agit à l'encontre de ma conscience et contre la volonté de mes commettants.

Sur le plan provincial, mes électeurs ont exprimé clairement leur avis sur la conception que se fait l'Alberta d'un régime d'assurance frais médicaux. Personne ne peut m'accuser d'appuyer le Crédit social, mais si ce parti a trouvé la solution d'un problème précis concernant le bien-être des citoyens de ma province, à l'heure actuelle, je tâcherai d'élargir mes horizons politiques et de décider sur-le-champ de ce qu'il y a lieu de faire.